



Département de la LOIRE
COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE
 33 Route de Pierre Bleue
 42510

Tél. 04 77 65 44 44

contact@saintgeorgesdebaroille.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2022

Le dix du mois de mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire. La loi N 2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, prolonge certaines mesures dérogatoires applicables aux organes délibérants des collectivités territoriales : la séance s'est tenue sans public.

Date de la convocation : 2 mai 2022

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, Sébastien GAY, Yannick JUNET, Justine ROCHE

Etaient excusés : Christelle GALICHET, donne pouvoir à Ludovic BOUTTET, Dominique JEOFFROY, donne pouvoir à Justine ROCHE et Alexiane GUILLOT donne pouvoir à Josiane ARMAND.

Secrétaire de séance : Vincent MARTINON.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Frédéric BRUSQ donne lecture du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif de l'année 2021. Sur 104 installations contrôlées, 21 sont non conformes, soit un taux de conformité à 79.80 %. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Frédéric BRUSQ donne lecture du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif de l'année 2021. Le prix du m3 assaini est de 1,37 €. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Attribution de subventions

Après lecture des demandes de subventions, Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes : 30 € pour Activage, 50€ ADAPEI, 50 € Le Colombier - La Blegnière, 50 € JUDO CLUB, 50€ MFR SAINT GERMAIN LESPINASSE, 50 € MFR LAMURE SUR AZERGUES.

Les demandes suivantes n'ont pas été retenues : AFSED (Association Française des Sclérosés en Plaques), AMF Téléthon, France Alzheimer, Association Région Roannaise Aide aux Victimes Et Médiation (ARRAVEM), DDEN, Jeunesse Plein Air 42, Les Restaurants du Cœur de Saint-Etienne, Comité de prévention routière.

Questions diverses

- M. Brusq présente les plans émis par le Bureau Réalité pour le choix d'orientation d'aménagement pour le terrain derrière l'église. Une discussion est engagée. Le conseil municipal approuve ce projet en conformité avec le PLU afin de pouvoir déposer le permis d'aménager.
- Un mur séparatif des logements Place de la Liberté va être construit. La cuve de gaz sera retirée et une nouvelle sera posée pour le logement du locataire.
- L'achat d'une table « pique-nique » pour le City Stade est à l'étude.
- Présentation du film « Mémoires de Loire », recueil de 55 témoignages illustrés par de nombreuses archives, sur la vie dans les gorges de la Loire du début du vingtième siècle jusqu'au début des années 80. Des échanges sont en cours pour une éventuelle projection à St Georges.

- M. le Maire donne lecture du courrier reçu par les enfants des anciens responsables de la Gare de St Georges pour envisager une exposition sur le Viaduc et le Tacot en partenariat avec la commune de Balbigny.
- M. SIMON fait le compte-rendu du Syndicat Intercommunal du Forez, notamment le constat de l'augmentation du prix du GNR, il a été revu le prix de l'heure de taillage à 57€/Heure, soit une augmentation de 7 €, soit environ 700 € pour la commune.
- M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion de la CCVAI du 14/04/2022 :
 - o M. BERNAT a retiré les délégations de fonctions de M. Dominique FRAISE. Le Conseil Communautaire décide de ne pas maintenir M. Dominique FRAISE dans ses fonctions de Vice-Président de la CCVAI.
 - o Vote des taux d'imposition 2022 :
Taxe foncière (bâti) : rappel taux actuel 7.59 %, nouveau taux : 7.74% (+2%)
Taxe foncière (non bâti) : rappel taux actuel 5.79 %, nouveau taux : 5.90% (+1.9%)
- M. BRUSQ fait le compte-rendu de la réunion de la CCVAI du 05/05/2022 :
 - o Création d'un emploi permanent d'agent d'accueil Poste - Maison France Services - Contractuel
 - o Création d'un emploi permanent d'agent communication -Culture- Tourisme - Contractuel
 - o Travaux Viabilisation « ZA Les Grandes Terres »
- Acquisition d'un défibrillateur avec l'entreprise CARDIOSECOURS en mutualisation avec la commune de Grézolles pour un prix dégressif (1 : 1799 € / 2 : 1699 €), St George sera rajouté au contrat de maintenance de la CCVAI moyennant le prix de 60 € par an. Ce défibrillateur sera installé vers l'église.
- Après 2 années de restriction, la manifestation de la Dictée pourra de nouveau avoir lieu. La date retenue est le 5 novembre. Pour aider dans l'organisation de cette manifestation, M. MARTINON recherche des bénévoles. Pour rappel les profits de la Dictée de St Georges sont reversés au Téléthon en partenariat avec la commune de Nervieux. Merci aux Baroliennes et Baroliens de leur collaboration et de leur participation.
- Fleurissement :
 - o La commune a reçu une distinction, pour sa participation active au fleurissement du département et la valorisation du patrimoine paysager.
 - o Mme ARMAND informe que les plants sont disponibles aux « Serres de Commières », ils seront récupérés le vendredi 13 mai et plantés le samedi 14 mai, avec l'aide des bénévoles de la commission fleurissement.
 - o Le CCAS va organiser un atelier floral, qui aura lieu en juillet ou septembre, un communiqué sera adressé à la population.

Fin de la séance : 22h30

Le Maire,

Ludovic BOUTTET



Le secrétaire, Vincent MARTINON

